

**Étaient présents :**

BOURROU : M.C.KERGOAT,  
CENDRIEUX : M.BALEINE, G.LE ROUX, C.CABRILLAC  
CREYSSENSAC ET PISSOT : C.DENIS, C.CRAMAREGEAS  
FOULEIX : G.GALLET, E.LEGAY  
GRUN-BORDAS : S.FEIX,  
ST AMAND DE VERGT : J.L.MALLET, S.LIEBEAU  
ST MAYME DE PEREYROL : C.ROULEAU,  
ST PAUL DE SERRE : J.P.VIROL, G.PEYROUNY  
SALON : M.GRELLETY, Y.MASSOUBRE  
VEYRINES DE VERGT : J.L.NOYER

BREUILH : R.COLLINET, M.BECHADE  
CHALAGNAC : H.DUBUSSY, J.MANAÏEN  
EGLISE NEUVE DE VERGT : T.NARDOU  
J.COULAUD  
LACROPTÉ : J.P SAINT AMAND, I.FAURE,  
M.CHEVREUX  
ST MICHEL DE VILLADEIX : P.CHADOURNE,  
C.DUPONT  
VERGT : M.VICTORION, B.DELPRAT, R.CACAN  
P.JAUBERTIE

**Absents excusés** : J.P.MONTORIOL,

**Secrétaire de séance** : I.FAURE

J.P.SAINT AMAND remercie Mlle LAVIGNE de sa présence pour la présentation de son rapport de stage remis courant octobre à l'issue de l'étude menée au sein de l'E.P.C.I.de janvier à juin dernier. Il rappelle que ce rapport est consultable à la Communauté de Communes.

Il la félicite pour la réussite à son examen de Master Professionnel.

Le Président lui donne la parole l'ayant préalablement félicité pour son travail colossal.

Mlle LAVIGNE remercie :

- Le Conseil Communautaire pour lui avoir permis d'effectuer ce travail
- les personnes qui y ont participé activement à différentes étapes :
  - Jean-Pierre SAINT AMAND, pour le suivi de son travail
  - les Vice-présidents et les membres de leurs commissions.
- les Maires et tous les secrétaires de Mairie pour leur contribution précieuse à l'étude et à la mise en place de la consultation des habitants.
- Les partenaires des collectivités, chambres consulaires, associations qui se sont prêtées à cette étude.
- Toute l'équipe des salariés du siège de la communauté de communes pour son accueil chaleureux et qui lui a prêté main-forte à différentes étapes.

Mlle LAVIGNE présente son rapport :

L'étude s'est déroulée dans un cadre particulier.

Il est à la fois un travail universitaire dont a découlé un mémoire professionnel intitulé :

« Comment renforcer la communauté de communes du Pays vernois ? », et un travail de diagnostic à l'attention du conseil communautaire, dont est tiré le rapport remis en octobre dernier. Le diagnostic a pour vocation de nourrir les réflexions internes et non à fournir une réponse à proprement parlé.

« Comment renforcer la communauté de communes du Pays vernois ? »

C'est la question traitée. Elle est née par étapes successives ce qui lui donnent un sens plus précis.

1<sup>ère</sup> étape : Une question d'élus comme préambule « **Quelles pistes de développement envisager pour la communauté de communes ?** »

C'est-à-dire « quelles sont les possibilités de développement du territoire au regard :

- de ses compétences
- des besoins de la population »

**Ensuite est venue une 2ème étape de** discussions à partir de cette requête avec les élus et responsables rencontrés initialement, observations et recherches documentaires sur le Pays vernois et son EPCI.

.....

Le bilan de la première décennie de la communauté de communes est largement positif.

L'action née de la coopération est vaste et a engendré des améliorations quantitatives et qualitatives en termes de services à la population et d'aménagement du territoire.

Les axes de développement encore possibles sont nombreux.

La communauté de communes clôt une étape de construction initiale. Des questions sur la suite à donner émergent de la part des élus ; la question du développement ne se pose pas comme une évidence pour tous.

Les développements successifs qu'elle a connus dans cette première étape, et qui se sont accélérés en fin de période, causent des difficultés internes, le personnel fonctionne en quasi-saturation permanente.

Le fonctionnement arrive à saturation par déséquilibre et surcharge de certains secteurs d'activité, la question du développement apparaît dépendant de la résolution préalable de ces difficultés.

Les éléments externes prennent une grande place dans les préoccupations des acteurs et ont influé sur la communauté de communes (les réformes des services déconcentrés de l'Etat, de la fiscalité des EPCI, le projet de réforme des collectivités). Ils sont source de grande inquiétude. Le conseil communautaire décide fin 2009 de geler les évolutions de la communauté de communes dans l'attente de précisions. La question du développement n'est pas une évidence officiellement reportée au moment de l'étude.

Les salariés et conseillers communautaires reçoivent régulièrement des retours négatifs ou inadaptés par rapport à la réalité de l'action intercommunale, de la part des habitants –pour certains usagers–, des acteurs de la vie locale, des acteurs du paysage institutionnel de la communauté de communes, voire d'élus du territoire. La perception et la compréhension de la communauté de communes ne sont pas toujours bonnes, le questionnaire et entretiens l'on relevé aussi par la suite ; ses acteurs s'en préoccupent. De ce point de vue non plus la question du développement de l'action intercommunale n'est pas évidente car celle-ci souffre d'un déficit (à mesurer) de lisibilité, de visibilité, de reconnaissance, voire de légitimité, à traiter.

Ces éléments ont conduit à penser que la question à se **poser en premier lieu est celle du renforcement de l'action intercommunale afin d'asseoir un développement futur.**

.....

Le rapport s'est donné pour objectif de dresser un panorama des champs d'intervention qui pourraient être abordés ou approfondis à court terme et moyen terme.

Il relate dans une première partie les éléments recueillis durant les 6 mois de diagnostic qui permettent au final de suggérer dans une seconde partie des pistes propices au renforcement de l'action intercommunale dans une visée de développement de son territoire.

Il est question de court et moyen terme car le long terme est difficile à appréhender compte tenu de la nature instable du contexte qui entoure les EPCI et collectivités territoriales, associé à la rapidité des mouvements du temps.

Ce contexte et l'incertitude liée à ce dernier prennent une part importante dans le diagnostic (la question centrale du renforcement préalable au développement), dans les travaux menés et dans les propositions formulées.

D'une manière générale la question du contexte de l'action intercommunale a orienté les travaux car le contexte interne y est aussi prépondérant.

En effet le fait que la communauté de communes ait aussi fortement évolué au cours de sa décennie d'existence est crucial car il conditionne sa physionomie actuelle avec ses forces et fragilités, les conditions dans lesquelles elle aborde les bouleversements territoriaux, les incertitudes et la perspective de nouvelles évolutions.

A propos des fragilités, le diagnostic se concentre sur deux points :

- les échanges (organisation, circulation de l'information)
- la fixation d'objectifs partagés

### **En effet Deux règles principales de fonctionnement des organisations sont applicables à la Communauté de Communes :**

Les échanges (flux physiques, électroniques, financiers, échanges d'information formels et informels) sont nombreux à l'intérieur de la communauté de communes et entre la communauté de communes et son environnement.

□ Tirer le meilleur profit de ces échanges est une condition de maintien et de développement de la communauté de communes.

□ L'organisation de travail doit permettre à chaque fonction la meilleure circulation et maîtrise de l'information, car ce sont des éléments fondamentaux pour une utilisation optimale des ressources – ressources internes et ressources présentes dans son environnement–, et pour lui permettre de s'adapter ou de se protéger par rapport à son environnement.

□ **Priorité** : rechercher une bonne répartition des missions et charges de travail de manière à ce que chaque fonction puisse avoir du temps pour recueillir et émettre les informations nécessaires à son action, afin que l'information soit partagée et profitable.

Les individus agissant au sein de la communauté de communes (ses acteurs) concourent à la réalisation de l'objectif de la communauté de communes.

□ La poursuite d'une finalité commune par les acteurs est une condition de maintien et de développement de la communauté de communes.

□ Les acteurs doivent se rassembler autour de projets pour poursuivre un objectif partagé, car c'est un élément fondamental pour une utilisation optimale des ressources et pour lui permettre de s'adapter ou de se protéger par rapport à son environnement.

□ **Priorité** : pointer les axes essentiels de convergence et de dispersion de manière à renforcer le rassemblement, mettre au point un tableau de bord partagé par les acteurs.

C'est autour du premier point et de la première priorité que se construisent les suggestions :

Elles visent à soutenir le maintien de la qualité de l'action intercommunale et à préparer l'avènement de nouvelles situations gagnant en stabilité et souplesse, en favorisant les échanges.

La complexification de l'organisation et l'intensification de la pression externe ont produit des dérèglements et de nouveaux besoins au sein de la structure intercommunale.

Pour mieux fonctionner, l'intercommunalité doit, en parallèle de la réflexion des élus, remédier aux dérèglements organisationnels et couvrir les nouveaux besoins de fonctionnement.

Proposition est faite aux élus de la communauté de communes de rééquilibrer l'organisation structurelle de la communauté de communes, déséquilibrée par l'ajout de nouvelles missions et activités, et de mettre en place des moyens pour améliorer l'adéquation de l'organisation fonctionnelle au champ élargi des compétences à exercer.

Le scénario proposé se structure autour de quatre objectifs :

#### **A. Travailler à la répartition de l'exercice de l'action intercommunale afin de l'adapter au champ de compétences acquis et aux acteurs de l'action intercommunale:**

- La première suggestion pour remédier à des phénomènes de déséquilibre des activités et saturation de certains champs d'activité est de créer un poste de responsable des ressources humaines
- La seconde suggestion serait de modifier la répartition des attributions données à deux commissions. Dans de nombreuses collectivités ou administrations, le secteur de l'enfance est associé au sport, et les secteurs du tourisme et de la culture sont liés. Ce découpage pourrait être adopté par la communauté de communes en faisant basculer certaines attributions de la commission Enfance vers la commission Agri-tourisme. Ces dernières pourraient dans cette configuration devenir les commissions « Enfance, jeunesse et sport » et « Agriculture, tourisme et culture ».

#### **B. Travailler à l'utilisation de l'information dans l'action intercommunale;**

La première action proposée est de proposer une définition singulière de ce que sera l'information et la communication pour la communauté de communes. En effet les termes information et communication sont des « mots valises » usuellement amalgamés ou employés pour désigner des concepts ou actions différentes.

Deuxième : confier la réalisation d'un plan de communication à un professionnel

#### **C. Travailler à la lisibilité et à la visibilité de la communauté de communes (**

Afin d'augmenter sa lisibilité et sa visibilité, il est préconisé à la communauté de communes

- d'englober ce plan de communication dans une démarche d'unification de la terminologie employée pour décrire ses missions et son action,
- de créer une identité propre à l'EPCI. avec pour conséquence une augmentation du Sentiment d'appartenance.

(Le territoire intercommunal et l'EPCI sont nommés indifféremment Communauté de communes du Pays vernois. L'objectif est que cette indifférenciation corresponde à une association dans l'esprit des

habitants, afin que puisse se créer un imaginaire collectif sur lequel se greffe un sentiment d'appartenance.)

- Un autre impact consistera en une attractivité du territoire intercommunal.

#### **D. Evoquer des possibilités d'évolution dans des champs d'action propices au développement et à l'aménagement du territoire et au bien-être de ses habitants**

- le maintien et le développement des productions agro-alimentaires locales (plan départemental des circuits courts du département, réflexion amorcée par la commission agri tourisme avec la chambre d'agriculture, le Pays)
  - le tourisme (envisager la création d'un OT intercommunal ou associatif en coopération avec l'EPCI
  - l'appel plus régulier à des intervenants extérieurs (pour la poursuite ou le lancement d'études d'opportunité et de faisabilité de projets, pour les phases d'évaluation.)\*

Certaines études peuvent être menées par les salariés intercommunaux (tel est le cas des services Technique ou de l'Urbanisme par exemple, du service Enfance après qu'ils aient été allégés de charges pointées dans un paragraphe précédent). Mais les besoins de service ne permettent pas toujours de consacrer du temps à la prospective. De plus tous les domaines ne relèvent pas de la compétence des salariés. Le concours d'intervenants extérieurs est nécessaire.

La communauté de communes pourrait dans cette perspective :

- o se rapprocher d'universités pour accueillir des étudiants de troisième cycle,
- o développer le travail en réseau avec les institutions et chambres consulaires, les associations concernées par l'emploi et l'insertion, par l'économie et l'agriculture (y-compris les nouveaux modes d'agriculture et d'économie faisant l'objet de subventions), par l'enfance, la jeunesse, la culture, et plus généralement l'animation sociale du territoire.

#### **Autres axes propices au renforcement et/ou au développement**

Ils ne sont pas moins importants que les axes prioritaires en terme de valeur ajoutée pour la communauté de communes ou le territoire, mais sont moins urgents car ne correspondent pas à des réflexions déjà bien avancées ou coïncident pas avec des échéances de partenaires.

**Accentuation du travail collaboratif** entre plusieurs commissions sur des sujets transversaux tels que ceux évoqués du développement de la production et de l'approvisionnement locaux, du développement de l'activité touristique, ou tel que la préparation amorcée et la réalisation du Plan Local d'Urbanisme.

**Organisation d'une intervention intercommunale** en matière d'installation d'entreprises, de soutien de type « pépinière », d'infrastructure, d'ingénierie, de rencontre de l'offre et de la demande de travail ;

**Organisation d'une mise en réseau** des acteurs économiques du territoire entre eux et avec les intervenants institutionnels, consulaires, associatifs (emploi, insertion, formation par exemple).

**Poursuite de l'enrichissement de l'offre de services** aux habitants, en complétant la palette des propositions. Les domaines ou publics non pourvus de services appropriés concernent :

- o **la petite enfance** (Relais Assistantes maternelles, aide à la parentalité, structure d'accueil collectif par exemple) ;
- o **la jeunesse** (structure d'accueil, animation, information, orientation, prévention, soutien aux initiatives, à la citoyenneté, à l'insertion et articulation des ces différents pôles) ;

o **l'animation sociale et culturelle du territoire** (soutien aux initiatives, regroupement et développement des activités sociales, culturelles, associatives et d'animation de la population au travers d'un centre social culturel et sportif par exemple, lutte contre l'isolement, intergénérationnel, pratiques artistiques, patrimoine...).

### **Résultat de la Grande Consultation**

Seul 2 % de questionnaires ont été retournés

L'analyse des réponses aux questionnaires destinés à la population aux habitants est consultable à la Communauté de Communes, page 10 à 15 du rapport

A l'issue de cette présentation, le Président donne la parole à l'assemblée.

R.CACAN intervient au niveau du peu d'intérêt apporté à ce travail par le monde agricole. Il le regrette.

Mlle LAVIGNE l'explique : la population fait une relation de l'agriculture avec la chambre d'agriculture et non avec la communauté de communes.

B.DELPRAT félicite le travail de Mlle LAVIGNE. Il insiste sur le fait que cette étude fait ressortir le manque de communication. Les habitants ne connaissent pas toutes les compétences et les activités de l'E.P.C.I.

Mlle LAVIGNE remarque que la population est plus sensible aux activités « publiques » telle que la petite enfance (gestion des cantines, péri et extra scolaires), ou l'urbanisme.

M. VICTORION analyse les retours des conseils d'écoles : l'intercommunalité est très compétente dans la gestion de projets d'investissements conséquents (création d'un ALSH) alors qu'elle apparaît moins efficace dans la gestion des petits travaux. Il constate également que le personnel scolaire ne sait pas toujours à qui s'adresser.

Mlle LAVIGNE intervient. La communauté de communes s'est construite au fur et à mesure. L'analyse des activités internes fait ressortir l'utilité d'un directeur des ressources humaines (DRH). De plus, s'il y a développement, il y aura blocage au niveau de la gestion du personnel et de la communication. D'où la possibilité de créer un poste de DRH affecté à ces deux activités. Il est primordial d'anticiper les changements qui auront lieu et qui rendront la gestion du personnel et la communication encore plus difficiles.

T.NARDOU dit que l'étape du PLU intercommunal est un moment clé qui va permettre aux gens de comprendre l'activité de l'EPCI et d'intégrer l'idée intercommunale.

J.P.SAINT AMAND remercie Mlle LAVIGNE de son intervention et lui souhaite au nom du Conseil Communautaire tous ses vœux de réussite dans ses prochaines missions.

J.P.SAINT AMAND remercie les Délégués Communautaires de leur présence, ainsi que J.MANEIN et son conseil municipal pour l'accueil du Conseil Communautaire pour cette séance de travail ordinaire. Il lui donne la parole.

J.MANEIN et son conseil municipal sont heureux d'accueillir le Conseil Communautaire et souhaitent la bienvenue à tous les élus.

Le Président ouvre la séance à 21h15

## **❖ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 2 NOVEMBRE 2010**

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des éléments à annexer. Néant

↳ **Le Compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité**

C.ROULEAU demande pourquoi les comptes rendus ne sont plus envoyés par mail ?

Certains élus préfèrent les comptes rendus sur support papier. Il a été pris note de ces remarques.

### ❖ CORRESPONDANCES

Le Président n'ayant pas de correspondance à présenter passe à l'ordre du jour ordinaire et donne la parole à Mrs les Vice-présidents, chacun dans son domaine respectif.

M.C KERGOAT intervient au sujet d'une correspondance de la Préfecture reçue en mairie concernant la TNT. Elle informe les élus que les zones couvertes par la TNT seront cartographiées vers Janvier 2011. Un dossier de demande d'aide peut être récupéré en mairie ou téléchargé afin que la population concernée par un appareillage couteux pour avoir la TNT, puisse obtenir une aide financière.

### ➤ Commission des Finances et du Personnel : J.P.VIROL

#### I. Finances

##### A. **Décision Modificative :**

J.P.VIROL présente et commente la décision modificative n°4 suivante :

Investissement Dépenses			Investissement Recettes		
Chap. 20 Art 202	Immob Incorporelles Frais Elabo doc Urba	32 574.00€	Chap. 10 Art 10222	Dotation fond divers F.C.T.V.A.t	4 000.00€
Chap 21 Art 2188	Immobilsat Corporelles Autres	14 050.00€	Chap 13 Art 1321	Subvention d'Invest Etat et établis nation	37 524.00€
			Prog 201003 Chap 13 Art.1341	Trvx Ecoles 2010 Sub.d'invest D.G.E.	5 100.00€
<b>Total Investissement Dépenses</b>		<b>46 624.00€</b>	<b>Total Investissement Recettes</b>		<b>46 624.00€</b>

Fonctionnement Dépenses			Fonctionnement Recettes		
Art 6135	Locations mobilières	1 500.00€	Art 746	DGD	-400.00€
Art 6413	Personnel Non titulaire	-760.00€			
Art 6413	Personnel Titulaire	-25000.00€			
Art 654	Pertes / créances irrécouvrables	360.00€			
Art 6554	Contrib org de rgt	-1 500.00€			
<b>Total Fonctionnement Dépenses</b>		<b>-400.00€</b>	<b>Total Fonctionnement Recettes</b>		<b>-400.00€</b>

#### Justifications Section Investissement

- Intégration de la DGD pour l'élaboration du PLU Intercommunal, de la DGE pour la mise aux normes informatique, et de l'achat du camion.

#### Justifications Section Fonctionnement

- Réaffectation des crédits sur les articles insuffisamment approvisionnés
- Prise en compte des créances irrécouvrables pour 360.00€
- Ajustement de la DGD liée à l'urbanisme

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions relatives à la proposition de la décision modificative n°4. Néant

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 31 pour 0 Contre 0 Abstention (2010 H 1)**

Le Président soumet au vote des élus l'admission en non valeur d'un montant de 360.00€

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 31 pour 0 Contre 0 Abstention (2010 H 2)**

#### A. Décision Modificative :

J.P.VIROL présente et commente le virement de crédit n°1 suivante :

Fonctionnement Dépenses			Fonctionnement Recettes		
668	Autres Charges financières	-65.00€			
673	Titres Annulés	65.00€			
<b>Total Fonctionnement Dépenses</b>		<b>0.00€</b>	<b>Total Fonctionnement Recettes</b>		<b>0.00€</b>

Il s'agit d'un ajustement de crédits pour compenser l'émission de titres annulés.

Le Président soumet au vote des élus le virement de crédit n°1

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 31 pour 0 Contre 0 Abstention (2010 H 3)**

#### B. Personnel

##### 1. Modification du temps de travail :

J.P.VIROL informe l'assemblée communautaire de la décision favorable du Bureau d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe. Cet agent est affecté à la cantine de l'ALSH. Son temps de travail imparti lors de l'embauche tenait compte du nombre d'enfants maximum 10, aujourd'hui nous en sommes à une vingtaine en moyenne. Son temps de travail augmenterait de 31h15 à 32h40.

Le Président soumet au vote des élus cette proposition

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 31 pour 0 Contre 0 Abstention (2010 H 4)**

##### 2. Proposition des ratios pour les avancements de grade :

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire favorable du 11/12/2010, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Le Conseil Communautaire doit déterminer ce taux pour chaque grade accessible par la voie d'avancement de grade.

Il est proposé de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade, comme suit pour les cadres d'emploi de la collectivité.

Grade d'origine	Grade d'accès	Ratios %
-----------------	---------------	----------

Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Adjoint animation 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint animation 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	50 %
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint principal 2 <sup>ème</sup> classe	25 %
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	AS principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
AS principal 2 <sup>ème</sup> classe	AS principal 1 <sup>ère</sup> classe	25 %
Technicien supérieur	Technicien supérieur principal	100 %
Technicien supérieur principal	Technicien supérieur chef	100 %

Le Président soumet au vote des élus cette proposition

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 31 pour 0 Contre 0 Abstention (2010 H 5)**

### 3. Créations et suppression de postes suite à avancement de grade

- Création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe au 01/03/2011 suite à avancement de grade et suppression du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour 33h10.

Le Président soumet au vote des élus cette proposition

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 31 pour 0 Contre 0 Abstention (2010 H 6)**

- Création d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe au 01/03/2011 suite à avancement de grade et suppression du poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe pour 35h.

Le Président soumet au vote des élus cette proposition

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 31 pour 0 Contre 0 Abstention (2010 H 7)**

### ➤ Commission Economie : T.NARDOU

T.NARDOU informe les élus de la rencontre avec les responsables de la SOCAV, Flore Boyer et M.C KERGOAT. L'objectif de cette rencontre était de leur présenter le projet de la plateforme de produits en circuits courts et de connaître les limites de leur insertion dans le projet. Les responsables de la SOCAV étudieront ce projet et leurs possibilités en conseil d'administration. Une nouvelle rencontre aura lieu en janvier 2011.

Le Président se félicite de cette action. Si le retour est positif, nous aurons sur notre territoire, la plateforme du CRDA du Périgord Central.

#### **A. Construction de la Maison des Services Sociaux**

Une rencontre avec les responsables du SSIAD et du CIAS a eu lieu sur le site. Les plans de construction ne sont pas arrêtés définitivement mais la consultation d'Architecte est en cours. Ainsi les dossiers de demandes de subventions et l'enclenchement des procédures pourront être lancés rapidement.

Le Président insiste sur le fait que les schémas seront travaillés et définis avec les structures concernées.

#### **B. Multiple de Lacropte**

Le fond de commerce du multiple de Lacropte est en vente. Dans le contrat, une clause indique qu'il ne peut y avoir passation de bail sans l'accord de l'EPCI.

T.NARDOU souligne que l'engagement du 1<sup>er</sup> locataire reste valable pour le second jusqu'au terme du bail initial (9 ans).

Il est proposé au Conseil Communautaire de donner pouvoir au Président pour intervenir à l'acte de cession du fonds de commerce.

Le Président soumet au vote des élus cette proposition

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 31 pour 0 Contre 0 Abstention (2010 GH8)**

J.P.SAINT AMAND attire l'attention sur l'importance de cette clause qui permet à la Communauté de Communes de ne pas perdre ses multiples ruraux. En effet, que deviendrait aujourd'hui cette unité intercommunale si elle avait été vendue ?

➤ **Commission Communication B DELPRAT**

B.DELPRAT rappelle que les commissions communication se réuniront à 18h30.

**A. Le Trait d'Union**

Il est en cours de finalisation et paraîtra entre Noël et le 1<sup>er</sup> de l'an.

Il est prévu :

- un article pour le CIAS : Trombinoscope et mise en valeur de tout le personnel du CIAS.
- Un article sur les activités du SMCTOM et le tri des déchets,
- Un article sur le PLU Intercommunal
- Un article sur la quinzaine de la sécurité routière pour les scolaires.

**B. Livret d'accueil**

Le Livret d'accueil est en cours de finalisation.

B.DELPRAT informe les élus que la Communauté de Communes est de plus en plus remarquée. Il rappelle la proposition du directeur de l'annuaire national des communautés de France, pour la parution gratuite de 3 pages d'annonces. A laquelle s'ajoute l'approche du Nouvel Observateur qui propose une ½ page pour 4 000€. Proposition rejetée à l'unanimité.

➤ **Commission de l'Urbanisme et de l'Assainissement : M.GRELLETY**

**A. PLUi :**

CITADIA restituera le premier travail le 20 décembre à 18h30 à Salon

➤ **Commission de l'Education M.VICTORION**

**A. Organisation de la sortie scolaire de l'école de Chalagnac**

M.VICTORION informe les élus du mail de Mme REY, Directrice de l'école de Chalagnac, l'avisant que la sortie des classes se fera, comme demandée par le Président de la Communauté de Communes, c'est-à-dire avec une totale sécurité pour les enfants.

**B. Réunion des enseignants et de la commission éducation**

M.VICTORION souligne son mécontentement au niveau du taux de participation des deux parties. 6 enseignants et 6 élus.

J.L.NOYER intervient au sujet du financement des PPMS. Le Président informe les élus que ce dossier est entre les mains de Mme La Préfète depuis le 3 décembre. Elle doit discuter avec l'Inspecteur Académie afin de revoir les exigences ministérielles concernant les accidents imprévisibles tels que tremblements de terre, éruptions. Certaines demandes datent de 2002 et ne paraissent pas relever d'un minimum de sérieux (corne brune à tonalité distincte, jeux de cartes.

### **C. Centre de loisirs Lou Bricoulous**

La délégation de service public arrive à son terme en fin d'année.

Suite à la validation de la convention de délégation au précédent conseil communautaire, il est proposé de valider le délégataire qui est l'Association Lou Bricoulous

Le Président soumet au vote des élus cette proposition

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 31 pour 0 Contre 0 Abstention (2010 H 9)**

### **D. Projet ALSH et restaurant scolaire de Vergt**

Des Rencontres avec les architectes ont lieu. La livraison est prévue pour novembre 2011.

Une réflexion est engagée pour le restaurant scolaire prévu pour 2012.

#### ➤ **Commission de la Voirie : G.LE ROUX**

G.LEROUX informe les élus de la réflexion engagée suite aux problèmes rencontrés avec la commune de Vergt pour le financement de l'entretien du matériel.

Sa commission étudie la possibilité d'investir dans le matériel de fauchage.

C.DUPONT alerte sur le coût de fonctionnement à prendre en compte ainsi qu'à respect des artisans situés sur le territoire ;

Le Président propose à G.LEROUX de renforcer, si besoin, son groupe de travail pour mener cette réflexion.

G.LEROUX fait part de son étonnement de constater qu'après les réunions de travail des commissions, les réflexions ou les études menées par celles-ci soient dévoilées sur la place publique.

Le Président se joint à lui pour faire un rappel à la réglementation allant dans ce sens.

#### ➤ **Commission de l'environnement : R.COLLINET**

R.COLLINET demande aux maires de recenser les containers à verres usagés. il propose que les communes financent leur remplacement.

Il est souligné que ce sujet doit d'abord être débattu en Conseil d'administration du SMCTOM.

R.COLLINET informe les élus d'une part qu'une benne pour le placo-plâtre est prévue à la déchetterie et que le polyéthylène est maintenant récupéré. Des aménagements seront donc à prévoir à la déchetterie.

#### ➤ **Divers**

##### **A. Schéma territorial**

- Suite aux travaux des différentes commissions sur les éventuels projets d'ententes avec la Communauté de Communes du Terroir de la Truffe,

- Suite à la synthèse des rapports effectuée par le Vice-président chargé de la communication,

Le Président remet à chaque élu le projet de délibération relative au schéma territorial après étude par le Bureau intercommunal.

Le Conseil Communautaire en fait la lecture. Le Président demande aux élus communautaires d'intervenir dès que cela leur semble nécessaire.

**OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'INTERCOMMUNALITE**  
**Vœux du conseil communautaire**

Vu le projet de loi portant réforme de l'intercommunalité visant à la rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre et à la réduction du nombre de syndicats intercommunaux.

Vu la synthèse des rapports des commissions de la Communauté de Communes du Pays Vernois ayant travaillé sous la responsabilité des vice-présidents, à la suite d'une demande d'entente formulée par la Communauté de communes du Terroir de la Truffe dont l'objectif premier est le rapprochement avec la Communauté de communes Isle et Manoire.

Le Président rappelle que notre EPCI avec ses 6 201 habitants, forme un bloc homogène que la réforme territoriale ne remet absolument pas en cause car il possède plus de 5 000 habitants. Par ailleurs, il est, à lui seul un véritable bassin de vie autonome, très différent de celui du Terroir de la Truffe, avec un très grand nombre de compétences obligatoires, facultatives et optionnelles, l'exercice de celles-ci constituant un véritable projet de territoire, pour lequel de 2002 à 2010 ont été investis 7 042 880.00€. Avec un Coefficient d'Intégration Fiscale de 0.7201, il agit notamment dans les domaines de:

**1-Aménagement de l'espace**

1.1- Elaboration, modification et révision des PLU et cartes communales

1.2- Délivrance, instruction des actes de décision en matière de droit du sol.

*Il est rappelé que dans le cadre de cette compétence, 15 cartes communales ainsi que la transformation d'un POS en PLU ont été réalisés. Un PLUi actuellement en cours d'élaboration concrétisera les orientations de notre projet de territoire et amplifiera notre volonté de fédérer l'intercommunalité, en décidant ensemble de choix de développement partagé à une échelle territoriale pertinente.*

*Un travail est également en cours pour l'harmonisation des taxes d'urbanisme sur le territoire communautaire.*

*Annuellement, le service urbanisme (1 technicien) traite en moyenne 408 actes.*

*En outre, et au minimum une fois par an, les secrétaires de mairie sont invitées à participer à des réunions d'information sur le thème de l'urbanisme ou autres si elles le souhaitent.*

**2-Actions de développement économique**

2.1- Création, aménagement, gestion des zones d'activités économiques

2.2 Soutien au développement économique du territoire communautaire (usines relais et locaux destinés à accueillir des professionnels de santé)

2.3- Maintien de commerces de proximité : multiples ruraux

2.4- Agriculture durable, réflexion pour le développement d'une agriculture durable et l'approvisionnement de la restauration

2.5- ORAC et OCM

*Une ZAE a été créée à Vergt, il est projeté d'en réaliser une autre au carrefour de la RN21 et de la RD 43.*

*Un multiple rural fonctionne depuis 2005 à Lacropte. La construction d'un commerce multi services devrait débuter en 2011 à Cendrieux.*

*La Communauté de communes est actuellement en cours de négociation pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'édification d'une maison de santé rurale.*

*Une réflexion est menée en relation avec la Chambre d'Agriculture pour la création de structures permettant de valoriser les circuits courts de production agricole aux fins d'alimenter les restaurants scolaires du territoire et le collège. Cette action entre dans le cadre du programme départemental vente directe, circuits courts et agriculture bio établi en partenariat avec le Conseil général, la Chambre d'Agriculture et l'association Agrobio Périgord.*

*En partenariat avec le Pays de la Vallée de l'Isle, des commerçants et artisans ont pu bénéficier d'aides dans le cadre de l'ORAC puis des OCM.*

### **3-Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire**

*Depuis 2002, 95 kilomètres de voirie communale sont concernés. Leur réfection totale est en cours d'achèvement. Celle-ci a permis notamment de porter à des dimensions adaptées à la circulation actuelle les largeurs de voies.*

*L'entretien a été mutualisé avec les communes membres notamment en utilisant du matériel existant sur les communes et avec le personnel formé et habilité de celles-ci ( 5 agents). Un service technique voirie va voir le jour en 2011, son objectif étant de diminuer les coûts d'entretien afin d'optimiser l'investissement tant pour la communauté de communes que pour les communes membres.*

### **4-Protection et mise en valeur de l'environnement**

4.1- Schémas d'assainissement et assainissement non collectif

4.2- Elimination et valorisation des déchets ménagers

4.3- Etudes et travaux sur les cours d'eaux situés sur le territoire communautaire

4.4- Création, aménagement, entretien et valorisation des sentiers de randonnée

*16 schémas d'assainissement ont été réalisés dès la création de la communauté de communes en 2002. Dès 2003, un SPANC a été mis en place avec 2 techniciens, chargés du contrôle de l'existant et du contrôle de la conception, de la réalisation, du bon fonctionnement des installations neuves ainsi que du conseil pour les réhabilitations.*

*Le SICTOM dont le périmètre dépasse celui de la communauté de communes a été transformé en SMCTOM pour tenir compte de cette particularité.*

*La Communauté de communes s'est substituée aux communes au sein du Syndicat d'assainissement de la Vallée du Vern. Des nettoyages respectueux de l'environnement ont pu être mis en œuvre sur le ruisseau le Vern, avec des associations d'insertion.*

*En partenariat avec l'association d'insertion ASPPI, ont été créés ou aménagés des chemins de randonnée sur l'ensemble du territoire. L'entretien étant effectué annuellement par cette association d'insertion. Le petit patrimoine présent le long de ces sentiers est réhabilité par l'association, à raison d'une ou deux réalisations par an. La Communauté de communes va également participer à la réalisation d'un chemin de la Mémoire à Cendrieux ( camp de Durestal) qui permettra à tous les*

*scolaires de Dordogne, ainsi qu'aux secteurs local et touristique, de mieux comprendre l'histoire de la Résistance dans un des plus importants maquis de France.*

## **5-Construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement élémentaire et pré élémentaire.**

5.1- Création, travaux de rénovation et d'entretien des équipements scolaires (primaires, pré élémentaires, cantines) des communes membres et fonctionnement des écoles maternelles et primaires

5.2- Création, aménagement et fonctionnement des équipements péri scolaires (moyenne journalière minimale 15 enfants) et extra scolaire d'intérêt communautaire.

5.3- Création, aménagement et entretien d'équipements culturels (salle de création de spectacles à St Paul de Serre

*La communauté de communes ayant en charge l'investissement et le fonctionnement des écoles de son territoire a entrepris et réalisé en quasi-totalité à ce jour la réfection des 9 sites scolaires et des 8 cantines. Dans ce cadre ont été construites 2 cantines et 1 self, 3 cantines ont été entièrement réhabilitées.*

*Parallèlement afin d'aider les familles dans leur vie quotidienne 2 accueils de loisirs péri et extra scolaires ont été construits et un contrat a été signé avec la CAF. Un troisième au chef lieu de canton devrait voir le jour en 2011. Ainsi le territoire communautaire sera maillé intégralement. Pour ces centres de loisirs la communauté a financé la formation des directeurs et animateurs nécessaires à un bon fonctionnement.*

*Par ailleurs une réflexion va être engagée dès 2011 quant à l'opportunité de se doter d'un réseau de micro crèches sur le territoire.*

*A ce jour l'investissement total scolaire et para scolaire entre 2002 et 2010 s'est élevé à 2 975 994.82€*

*Ainsi entre le service scolaire et les accueils de loisirs, la communauté de communes emploie 42 agents provenant pour l'essentiel d'un transfert du personnel existant sur les communes. Grâce à la prise de ces compétences, une mutualisation du personnel a été possible même s'il a fallu renforcer les effectifs dans certains secteurs. Cette mutualisation a permis des économies d'échelle particulièrement importantes en matière de restauration scolaire. Au final le service rendu à la population a été renforcé dans des locaux agréables et aux normes et pour un coût de fonctionnement inférieur.*

*Une compagnie professionnelle conventionnée avec la DRAC et le Conseil Général ayant son siège social sur la commune de Saint Paul de Serre, la décision de construire un atelier de création théâtrale a été prise en 2004, ce qui a favorisé le développement de cette Compagnie récompensée en 2006 du **Molière jeune public** pour sa création « Un petit chaperon rouge ». Cette compagnie travaille à l'échelon national et international et s'investit également en direction des écoles du territoire permettant ainsi à nos enfants d'avoir accès à la culture.*

## **6- Action sociale et intérêt communautaire**

6.1- Création et gestion d'un CIAS

6.2- Création d'une maison de services d'aide à la personne

6.3- Aide à l'installation et au maintien de service de santé sur le territoire

#### 6.4- Création et gestion d'un Relais d'Assistantes Maternelles

*En 2009, le Président du SIAP, dans un souci de mutualisation et d'une meilleure gestion financière a proposé la dissolution de ce syndicat et la création d'un CIAS au sein de la communauté de communes. Celui-ci exerce toutes les compétences d'aide à la personne et le portage des repas en relation avec l'EPHAD local. Le CIAS emploie 56 agents titulaires et contractuels.*

*Les locaux du CIAS étant inadaptés et exigus tout comme ceux du Service des soins infirmiers à domicile (SSIAD) qui va par ailleurs accroître son activité avec une cellule Alzheimer, la communauté de communes a décidé de construire des locaux adaptés pour ces 2 structures favorisant ainsi une mutualisation des moyens. Cette réalisation devrait voir le jour en 2011-2012.*

*Compte tenu du nombre important d'assistantes maternelles sur les secteurs de St Astier, Vergt et Villamblard, un RAM est apparu comme une nécessité. Une étude de faisabilité est en cours sur ces 3 territoires.*

Précisons que l'ensemble de nos actions vient d'obtenir une reconnaissance supplémentaire grâce à son intégration dans l'annuaire des communautés de France.

Le Conseil communautaire, après avoir apprécié le travail des commissions et pris en compte nos compétences, travaux et projets inscrits dans une gestion financière maîtrisée, considérant que nous n'appartenons pas au même bassin de vie

- Décide de donner un avis défavorable à la demande de la Communauté de communes du Terroir de la Truffe.

- Remarque, par contre, que depuis de nombreuses années, avec les syndicats locaux : SMCTOM, SMIVOS, Syndicat de gestion du collège, syndicat du transport scolaire, DFCI, un travail existe avec plusieurs communes limitrophes en autres :

Saint Laurent des Bâtons ( 4 syndicats) – Beauregard et Bassac, Douville (3 syndicats)- Clermont de Beauregard ( 2 syndicats)- Marsaneix (3 syndicats)- La Douze (2 syndicats)

- Dit qu'il ne verrait aucun inconvénient à ce que le partenariat avec ces communes évolue jusqu'à une fusion à terme avec celles-ci dès lors qu'elles voudront bien s'inscrire dans notre projet de territoire.

- Estime que l'expertise du personnel administratif et technique (9 agents) assurant le fonctionnement de la structure pourrait constituer utilement le noyau dur d'une collectivité élargie à toutes ou partie des communes limitrophes précédemment citées.

Le Président soumet au vote des élus cette proposition après en avoir débattu.

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 31 pour 0 Contre 0 Abstention (2010 H 10)**

#### **B. Prime exceptionnelle pour stagiaire en BTS Assistant Manager**

Le Président indique qu'une stagiaire préparant un BTS Assistance Manager a travaillé pendant un mois au sein de la collectivité. Elle a fait un bon travail tant au niveau des comptes rendus d'entretiens et des fiches de poste pour les agents titulaires, ce qui a beaucoup aidé le service qui n'avait pas le temps matériel pour l'effectuer. Elle a fait preuve d'un très grand sérieux, de disponibilité dans toutes

les diverses taches qui lui ont été confiées. Il est proposé de la récompenser en lui octroyant une prime exceptionnelle de 200€.

Le Président soumet au vote des élus cette proposition, en demandant à Pierre JUABERTIE de ne prendre part au vote. (il est le papa de cette jeune personne)

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 30 pour 0 Contre 1 membre ne prend pas part au vote.** (2010 H 11)

Le Président souhaite à cette jeune stagiaire tous ses vœux de réussite.

#### Dates des prochaines réunions :

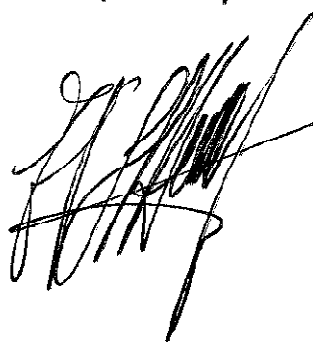
- **Réunion de Bureau** à la Communauté de Communes à 18h30
  - 22/12/2010
  
- **Conseil Communautaire**
  - Le 18/01/2010 à 20h 30 à Creyssensac décentralisée à St Paul de Serre
  - Le 22/02/2010 à 20h30 à Eglise Neuve de Vergt

J.P.SAINT AMAND demande aux élus de Chalagnac, leurs impressions sur ce conseil communautaire, comme il le fait régulièrement.

Les élus ont été intéressés et ravis par le mode de fonctionnement de cette séance de travail.

J.P.SAINT AMAND remercie les élus de Chalagnac pour leur accueil, les élus communautaires de leur présence et lève la séance à 23h15.

*Joyeux Noël - Bonne et Heureuse Année 2011  
Tous ensemble dans notre belle unité intercommunale.  
Avec Amitié -*

  
J.P.  
S. AMAND